



Coup de pouce au solaire

COMPTOIR DE PAYERNE • Groupe E soutient les propriétaires vaudois de son réseau pour la pose de panneaux. Conférence vendredi sur le sujet.



Pascal Moënnat, le spécialiste des pompes à chaleur chez Groupe E Connect. ALAIN WICHT

FRANCIS GRANGET

C'est une particularité du canton de Vaud: dès que vous y construisez une habitation neuve, vous êtes obligés de produire au moins 30% d'eau chaude sanitaire avec une énergie renouvelable. Et selon la loi vaudoise sur l'énergie, une pompe à chaleur, seule, ne suffit pas: «Elle doit être obligatoirement alimentée en électricité par des capteurs photovoltaïques installés sur le bâtiment ou d'autres sources d'énergie renouvelable (éolienne ou petite centrale hydraulique)».

Après Château-d'Œx, en septembre, l'entreprise Groupe E Connect organise donc une conférence demain à Payerne, en marge du comptoir local où elle tient un stand, pour exposer la «complémentarité entre pompe à chaleur et panneaux solaires». Une association pour laquelle optent de plus en plus de propriétaires, qu'ils soient d'ailleurs obligés légalement ou non de le faire, explique Pascal Moënnat, responsable produit du Groupe E Connect.

Enveloppe de 400 000 francs

«Ce que nous réalisons beaucoup, poursuit-il, c'est l'installation d'une pompe à chaleur avec sonde géothermique et une quinzaine de mètres carrés de panneaux photovoltaïques qui couvrent l'énergie électrique nécessaire à produire de l'eau sanitaire 100% renouvelable». En poussant à

50 m² de panneaux solaires, on parvient même à couvrir la totalité des besoins en électricité pour le chauffage d'une maison.

Après ceux de Fribourg, où un encouragement à l'énergie solaire en partenariat avec l'Etat et la Confédération a rencontré un «vif succès» (270 installations), puis de Neuchâtel, Groupe E a décidé de soutenir les propriétaires vaudois de son réseau de distribution (dans la Broye et le Pays-d'Enhaut). Une enveloppe globale de 400 000 francs a été allouée pour ce troisième et dernier volet en matière de promotion d'installations solaires photovoltaïques.

2000 francs par kW

«Concrètement, vous pouvez bénéficier d'un soutien de 2000 francs par kW de puissance installée. La demande de subvention doit être adressée jusqu'au 28 février 2011 accompagnée d'un dossier technique et du permis de construire», fait savoir l'entreprise. «Pour 1 kW, il faut 8 m² de panneaux», précise le spécialiste.

La conférence de Groupe E Connect, demain, va rappeler entre autres que lors de rénovations, le remplacement d'une chaudière à mazout par une pompe à chaleur est tout à fait réalisable. Et qu'il ne cause aucun problème technique particulier, même avec un réseau de radiateurs. «Avant de choisir la puissance de l'équipement, nous réalisons un bilan énergétique du bâ-

timent pour contrôler la qualité de son isolation et l'améliorer si nécessaire. Car, rappelons-le, l'énergie la moins chère reste celle qu'on ne consomme pas», insiste Pascal Moënnat.

Son entreprise assure en outre une «prestation globale et personnalisée»: de l'étude des besoins à la mise en service de la pompe à chaleur en passant par les démarches administratives pour les autorisations nécessaires à l'installation d'une sonde géothermique et la coordination des divers corps de métier sur le chantier. I

Conférence sur les pompes à chaleur et les panneaux solaires, demain à 19 h, dans la salle polyvalente voisine du Comptoir de Payerne. Apéritif offert.

LE VENDU

- > **Formule de mardi** Chardonnay Auberson (4), Clos des Chênes (3), Vully-Les Grappes (2), Château de Bertholod (5), Treize-Vents (1)
- > **Ont obtenu 5 points** Daniel Basset, Jean-Claude Basset, Christian Gauthier, Ronald Hostettler et Edgar Savary, tous de Payerne; Yan Estoppey, Trey; Walter Kaltenrieder, Donneloye; Christian Schmoutz, Corjolens.
- > **Ont obtenu 3 points** André Jomini, Valentin Hostettler, Gabriel Michel, Olivier Rapin, Christian Ruffieux et Michel Vauthey, tous de Payerne; Roger Roulin, Cousset; Philippe Dougoud, Montagny-la-Ville.
- > www.comptoir-payerne.ch



PAYERNE

Un camion renverse sa remorque

Le pont surplombant l'A1 à la jonction autoroutière de Payerne a été le théâtre, hier en début d'après-midi, d'un accident assez spectaculaire qui a passablement perturbé le trafic. Aucun blessé n'est à déplorer, mais un poids lourd a perdu une bonne partie de sa cargaison

sur le bas-côté. A la sortie du giratoire (côté Bussy), le camion qui circulait en direction de Payerne a heurté la glissière. Sa remorque s'est couchée sur la chaussée et, par le toit arraché, a déversé son contenu sur le talus bordant l'autoroute, en contrebas. FG/PHOTO FG

EN BREF

ROMONT

Tutticanti cherche des choristes pour ses ateliers

La Fête fribourgeoise des chorales, qui se déroulera en juin prochain à Romont, recherche des amoureux de chant pour ses ateliers-concerts. Gonzague Monney, Thierry Dagon et Francis Volery ont préparé un programme ouvert aux petits et aux grands. Les chanteurs pourront découvrir les chants traditionnels et actuels africains dans l'atelier «African Roots», animé par Susanne Frische et Stéphane Cosandey. Les fans des seventies préféreront «Songs from 70's», qui présentera les chansons anglo-saxonnes du rock progressif à la pop. Pour les tubes de l'opéra et des comédies musicales, il faudra plutôt s'adresser à Louis-Marc Crausaz. Inscriptions sur www.tutticanti.ch. TB

MONTREUX

Une journée dédiée à tous les tintinophiles

L'Association Alpart, qui réunit «Les amis suisses de Tintin» et est basée à Bulle, organise une journée tintinophile dimanche à Montreux. Avec notamment deux conférences. La première sera donnée par Jean Rime et aura pour thème «Hergé face à Tintin». La seconde verra la comédienne Kathia Marquis parler de la Castafiore, personnage qu'elle a interprété dans la pièce de théâtre «Les bijoux de la Castafiore», mise en scène par Dominique Catton. Les plus mordus pourront aussi profiter de la collection d'ouvrages de Tintin de Jean-Michel Paccaud. AL

Le 14 novembre dès 11 h, Maison Visinand, rue du Pont 32, Montreux. Plus d'infos sur www.association-alpart.ch

DRAME D'ÉPALINGES

La retraite brisée d'un couple fusionnel

JÉRÔME CACHIN

Au troisième jour du procès du cambriolage mortel d'Épalinges, J., qui a vu son mari mourir à la suite des coups portés, s'est racontée. En Angleterre, dans l'hôtel où elle travaille à 20 ans, elle rencontre l'homme de sa vie, venu en stage de cuisinier. «On ne s'est jamais quitté.» Le jeune Suisse rentre avec la jeune Anglaise. Mariés, ils n'auront pas d'enfants.

Après deux décennies passées à tenir l'historique Pinte Besson, ils reprennent un autre restaurant lausannois, puis l'Écusson vaudois à Yverdon. Leur maison d'Épalinges est le résultat d'une vie d'économies. «Mon mari y a fait beaucoup de transformations, il y était très bien avec moi. Je respecte sa volonté et je reste dans cette maison. Je vais essayer d'en profiter mais

ça va être très dur.» Pas moins de neuf voisins de la maison du drame ont défilé devant la Cour, hier. Au moment du cambriolage, le lundi 29 décembre peu après 6 heures du matin, l'un d'eux était debout: «J'ai entendu le cri d'un homme qui devait s'être fait très mal. Je me suis dit que quelqu'un était tombé.» Il croit à un fêtard sur le chemin du retour.

Depuis le drame, la veuve, traumatisée et diminuée, est entourée de ses voisins et amis. Ils l'aident dans les tâches domestiques et lui tiennent compagnie. Les voisins se souviennent de deux êtres joyeux, aimables et serviables. Un couple «fusionnel», dit l'un d'entre eux. Ami d'enfance du défunt, Jean-Pierre Grin (qui est aussi le président du Mou-

vement des citoyens vaudois), confirme à l'audience: «Ce couple vivait en osmose.» J., qui n'a passé qu'un jour à l'hôpital, «veut se montrer forte», constatent plusieurs voisins. Ses médicaments prescrits contre l'angoisse, elle ne les prend plus, malgré ses fréquents cauchemars.

Hier matin, B., l'accusé reconnu formellement par J. lundi, a tenté pour la première fois d'expliquer les communications répertoriées entre son téléphone portable et celui de C.: «Il m'appelle mais il ne parle pas. Moi, je dis allô, allô, allô... Ensuite, j'ai rappelé un numéro que je ne connaissais pas et de nouveau il n'a rien dit», raconte B. Se disant toujours victime d'un complot, B. s'agit comme jamais et désigne l'autre accusé: «C'est comme des mafiosi! Il

veut me mettre en prison pour me pourrir la vie!»

A la fin de la journée d'instruction, le procureur général, l'avocate de la plaignante – et même C. – lui demandent à nouveau de «dire la vérité», sans obtenir d'autre résultat qu'un ultime silence. Invité à parler à J., B. reste dans sa logique: «Je suis désolé, mais je n'ai rien à voir avec ça. Ça m'a fait mal au cœur quand la police m'a dit ce qui s'était passé.» Quant à C., passé aux aveux dès son arrestation, il bredouille succinctement: «Pardon. Pardon. Je m'excuse.» La Cour a refusé de nouvelles expertises psychiatriques pour les deux accusés et le détecteur de mensonge pour B. Demain matin, elle entendra les plaidoiries et le réquisitoire du procureur. I

PUBLICITÉ

LA LIBERTÉ présente

ALEX

UN MONDE DE BRUT

DESSINS DE PRESSE 2009-2010

Alex dédicacera au Comptoir de Payerne le jeudi 11 novembre, dès 19 h 30 le samedi 13 novembre, dès 14 h 30